

Projet Pédagogique



Public primaire :
Enfants 6 à 13 ans

SOMMAIRE :

I/ Le pédagogique

Les intentions éducatives, objectifs et actions de l'organisateur

II/ Les méthodes

1) **L'environnement**

- a) La commune de Monchecourt*
- b) L'ALSH*

2) **Le fonctionnement**

- a) Le rôle du directeur*
- b) Le rôle de l'animateur*
- c) Le rôle du personnel technique*
- d) L'encadrement*
- e) La nature des activités, leurs types et leurs apports*
- f) La journée type de l'accueil*
- g) Les règles de vie*
- h) Gestion de la vie quotidienne*
- i) Les moyens de communications*
- j) Mesures pour l'accueil des enfants porteurs de handicap*
- k) Les partenaires*

III/ Evaluation des intentions et objectifs du projet

I/ Le pédagogique

Les intentions éducatives, objectifs et actions sont réfléchis par le directeur de l'ALSH en cohérence avec **le projet éducatif** rédigé par le directeur général des services en accord avec les élus qui a pour objectifs généraux :

- ✓ *Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité*
- ✓ *Inciter à la créativité et au développement individuel et collectif par l'expression*
- ✓ *Susciter la curiosité*
- ✓ *Développer des capacités à « vivre ensemble »*
- ✓ *Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, aux sports*
- ✓ *Préserver la notion de plaisir et de bien être*
- ✓ *Favoriser le lien intergénérationnel*

Ces objectifs sont appliqués en respectant une neutralité syndicale, philosophique, politique et religieuse et une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale.

Les intentions éducatives, objectifs et actions

LE RESPECT DE SOI ET D'AUTRUI EN AMENANT L'ENFANT VERS UNE DEMARCHE COLLECTIVE

Respecter, c'est penser et agir positivement avec autrui comme avec soi-même (respect de soi). Respecter implique de se soucier de l'impact de nos actes sur autrui, d'être inclusif et d'accepter les autres pour ce qu'ils sont, même lorsqu'ils sont différents.

Cette notion de respect sera donc mise en place par différents objectifs et moyens (tableau ci -dessous)

<u>Objectifs</u>	<u>Actions</u>
Développer des projets communs avec les enfants	<ul style="list-style-type: none">- Élaboration d'une prestation publique (spectacle, expo,...)- Créer un journal de bord de l'accueil avec les enfants- Favoriser l'esprit d'équipe en réalisant des activités communes.
Instaurer la notion de partage à l'enfant	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place une boîte à idées- Répartir les tâches de la vie quotidienne sous forme de plannings- Effectuer des réunions de groupes avec les enfants
Construire l'idée de solidarité au sein de l'accueil	<ul style="list-style-type: none">- S'appuyer sur les difficultés de chacun et adapter le rythme de l'activité- Instaurer des moments d'échanges avec les enfants (durant les repas, goûters, etc...)

L'AUTONOMIE

L'autonomie permet à un enfant de se débrouiller au quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions

<u>Objectifs</u>	<u>Actions</u>
Initier l'enfant aux règles de sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Elaborer un tableau des consignes d'une manière ludique pour responsabiliser l'enfant- Prévoir des temps informels avec les enfants avant une activité- Confection d'une charte de vie
Donner le moyen de faire des choix	<ul style="list-style-type: none">- Instaurer des temps libres en proposant du matériel de jeux ou d'activités aux enfants sous forme de mini-ateliers- Adapter une activité mise en place selon les différentes attentes des enfants
Rendre l'enfant acteur de l'accueil	<ul style="list-style-type: none">- Concevoir un rapport d'activités auprès des parents (ex : affichages, vidéos ou audio)- Participation aux actions de la vie quotidienne- Faire des bilans en fin de journée avec les enfants.

Les différents moyens mis en place sont des outils pour l'équipe d'animation qui mettra en place un **projet d'animation** en cohésion avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

II/ La méthode

1) L'environnement

a) La commune



(Commune d'environ 2600 habitants)

De nombreux lieux dans la commune de Monchecourt sont à disposition pour exploiter les activités de l'accueil :

- La salle des sports qui comporte un terrain de basket, de handball, des tatamis en libre utilisation par l'équipe d'animation.

- Le parc « St Roch » comportant un terrain de foot, un terrain de basket, une aire de jeux, un skate parc, une grande étendue d'herbe, le terril et les chemins de marche aux alentours



Parc St Rock

- Le stade de foot « Daniel Leclercq » de la cité St Robert



Stade Daniel Leclercq

Espace Vie Social :



Depuis septembre 2019, la municipalité, en partenariat avec la CAF, met en place également un "espace vie sociale" : un lieu de proximité qui développe les actions collectives, renforce les liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage...

Cet espace donne accès à différentes activités gratuites (par exemple, cours informatique, atelier cuisine, fabrication d'objets, chorale enfants...), d'autres payantes comme la participation des Aînés (plus de 60 ans) au repas de cantine des enfants à certaines dates.

Elle propose également une structure d'accueil pour les jeunes de 11 à 17 ans ainsi qu'un accompagnement pour les jeunes adultes de 18 à 25 ans.

Enfin, des rendez-vous hebdomadaires sont également organisés tous les mercredis après-midi pour les adultes où y sont organisés divers ateliers afin de créer un instant convivial.

b) L'accueil de loisirs

La commune de Monchecourt met en place depuis maintenant 2004 cet accueil de loisirs durant les vacances scolaires.

Il accueille les enfants scolarisés en école primaire, donc les enfants de 5 ans peuvent être accueillis sous cette condition. L'âge maximum est de 13 ans.

Fort de son succès, l'accueil a été instauré au mois de juillet depuis 2009.

La structure de l'accueil de loisirs se déroule désormais à l'Espace Loisirs Le Marronnier, rue Jean Jaurès à Monchecourt.

Les animateurs seront présents à 9h30 pour la préparation des différentes activités et se réuniront à chaque fin de journée pour le bilan et la préparation des jours suivants.

Sont donc mis en place des coins « lecture » et « jeux de société » ainsi que des tables et chaises pour les activités manuelles.

Le préau est également utilisé ainsi que la cour de récréation à l'avant et arrière de l'école.

Le bureau du directeur du centre est installé sous le préau est également stockée l'armoire à pharmacie verrouillée.

Enfin, le réfectoire est mis en place à la salle des fêtes « Louis Griffon » où les cuisines ont été remises aux normes de sécurité depuis le 11 octobre 2010.

Les repas et goûters quotidiens y sont livrés par le traiteur « Sobrie » et stockés selon les normes HACCP.

2) Le fonctionnement

a) Le rôle du directeur

- Organisateur : va faire en sorte que l'accueil soit bien organisé et les tâches correctement réparties dans son équipe
- Gestionnaire : va gérer les financements, garant de l'équilibre alimentaire des repas, va assurer les tâches administratives de gestion du personnel.
- Administrateur : va s'occuper de toute l'administration relative au centre (déclaration de l'accueil, d'accidents, etc....)
- Garant pédagogique : élabore un projet pédagogique, prépare et anime l'accueil ; doit se rendre compte de ce qui s'y passe et évaluer l'action éducative ; doit faire preuve de flexibilité pour être proche des besoins.
- Manager : dynamise les relations dans l'équipe, montre une exigence dans les actions, met en place un contexte relationnel au sein de l'équipe.
- Formateur : évalue le travail de son équipe et apporte son propre savoir

b) Le rôle de l'animateur

« Animer (v) : sens figuré, rendre actif, plus vivant, plus efficace ; donner du dynamisme à, encourager, pousser à agir » (cf. Encyclopédie Bordas)

Le rôle de l'animateur consiste :

- À être garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- À considérer l'enfant en tant qu'individu ayant des attentes et des besoins
- À être force de proposition
- À savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- À savoir s'adapter: activités par rapport à l'âge des enfants ou leurs réactions
- À connaître les différentes règles de sécurité essentielles
- À avoir une connaissance du public
- À être à l'écoute que ce soit au niveau de l'équipe mais aussi au niveau des parents.
- À respecter l'autre.

Ceci étant les 9 fonctions officielles de l'animateur.

L'animateur va également apporter un projet d'animation : un nombre d'activités variées menant à un ou plusieurs objectifs mis en place dans le projet pédagogique.

c) Rôle du personnel technique

Le personnel technique engagé dans le cadre de l'accueil de loisirs comporte :

- ✓ L'assistant sanitaire : gérant l'hygiène des soins, de l'infirmierie et de la relation avec l'environnement sanitaire. Ce rôle est généralement confié à l'un des membres de l'équipe d'animation.
- ✓ Le personnel de cantine : veillant au bon déroulement du repas du midi, dans un cadre propre et respectant les normes d'hygiène alimentaire et sécuritaire.
- ✓ Les techniciens de surface : s'assurant de la propreté des lieux d'accueil
- ✓ Le service technique : rattaché directement au personnel municipal, il peut intervenir pour améliorer l'aspect matériel de la structure et participer à la mise en place d'activités plus importantes (ex : installation d'un podium extérieur pour un spectacle, des chaises et tables provenant d'autres structures, etc....)

d) L'encadrement

- Effectif maximum d'enfants : 79

- Nombre d'animateurs nécessaire : 8 : 4 titulaires BAFA ; 4 stagiaires BAFA

L'un d'eux étant diplômé également du P.S.C.1, il assurera également l'infirmierie de l'accueil.

Le directeur est également titulaire de ce diplôme et peut épauler l'assistant sanitaire.

- Un directeur titulaire BAFD

L'effectif d'enfants peut être partagé en 2 tranches d'âge :

- 4 animateurs auraient les 5-9 ans
- 4 animateurs auraient les 9-13 ans

- Le repas au réfectoire sera mis en place par 2 membres du personnel municipal.

- Le nettoyage de l'établissement sera également effectué par un membre du personnel municipal.

e) La nature des activités, leurs types et leurs apports

LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

L'aspect ludique demeure primordial dans la transmission des intentions éducatives du projet. Il peut donc être proposé des thématiques afin d'attirer le public et lui donner des repères (ex : évènements culturels communs comme Halloween, Jeux olympiques, fête de la Musique, etc... ; le cinéma ; les arts nouveaux, ...). Les activités demeurent diversifiées pour répondre aux envies de tous et stimuler la curiosité.

De ces thématiques peut en découler des activités artistiques diverses (manuelles, musicales) afin de permettre à l'enfant de s'ouvrir, de s'exprimer, de s'affirmer afin qu'il développe la confiance en soi pour ensuite proposer ses idées et devenir acteur du projet.

Enfin, La pratique physique est essentielle au développement intellectuel de l'enfant ainsi qu'à sa santé.

« C'est pourquoi, il est important d'amener l'enfant à se sentir, comprendre et accepter ce que l'activité physique peut lui apporter. Bouger, jouer, prendre soin de soi, s'exprimer sur son activité, développer son souffle pour bien respirer, dormir, s'alimenter, se laver... sont autant d'éléments constitutifs de son propre bien-être. »

USEP, Pôle médical – fiche n°2 – Faire pratiquer une activité physique et sportive comme source de bien-être

La structure mettra à disposition du matériel ludique, sportif et éducatif pour mener à bien par exemple : des ateliers de découverte d'une nouvelle discipline excluant toutes formes de cours ou d'apprentissages particuliers.

f) La journée type de l'accueil

La journée type (à l'accueil de loisirs) a été effectuée en fonction des besoins des enfants et des valeurs défendues dans le projet mais également en lien avec le

protocole sanitaire COVID-19 joint au projet au début de chaque session.

<i>10h-10h30</i>
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les enfants suivent le parcours fléché et se lavent les mains</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Accueil du matin</i> - <i>jeux de société</i> - <i>échange avec les animateurs et le directeur</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>présentation de la journée</i>
<i>10h30-11h30</i>
<i>Activité d'éveil ou de découverte (chants ou initiations culturelles)</i>
<i>11h30-12h</i>
<i>Préparation au repas (déplacement en groupe à la salle et lavage des mains et présentation du menu du jour)</i>
<i>12h-13h</i>
REPAS
<i>13h-14h</i>
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Lavage des mains</i> - <i>Présentation des activités de l'après-midi</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Temps calme et de repos</i>
<i>14h-16h</i>
<i>Activités physiques et sportives (jeux d'équipe, grands jeux ou initiation sportive)</i>
<i>16h-16h30</i>
Lavage des mains GOÛTER <i>Choix de l'activité et répartition des groupes</i>
<i>16h30-17h</i>
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Bilan de fin de journée avec les enfants</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Lavage des mains</i> <p style="text-align: center;">HEURE DES PARENTS</p>

g) Les règles de vie

ENFANTS

Négociable	Non Négociable
<ul style="list-style-type: none">• Participer un maximum aux activités proposés• Goûter à tous les aliments durant les repas et goûters• Participer aux gestes de la vie quotidienne avec les animateurs (ex : installation et rangement du matériel d'activité, préparation du goûter,...)	<ul style="list-style-type: none">• Ne pas détériorer le matériel et les locaux• Se respecter les uns les autres• Ne pas gâcher ou s'amuser avec la nourriture• Ne pas sortir des locaux de structure non accompagné• Rester accompagné d'un responsable lors des sorties exceptionnelles• Respecter et bien appliquer les consignes des activités proposées par les animateurs• Ne pas se montrer violent• Ne pas rabaisser ses camarades

RAPPEL :

Afin d'appliquer au mieux ces règles, l'enfant sera impliqué dans la conception d'une charte de vie en début d'accueil.

Les règles de vie au sein de l'équipe d'animation et technique : page suivante.

EQUIPE D'ANIMATION ET TECHNIQUE

Négociable	Non Négociable
<ul style="list-style-type: none">• Avoir une tenue correcte.• Un temps de pause pour chaque membre de l'équipe sera mis en place.• Des réunions et préparation seront mise en place à chaque fin de journée.• Être ponctuel et respecter au mieux les plannings d'activités.	<ul style="list-style-type: none">• La cigarette est interdite dans la structure• Toutes consommations de substances illicites et d'alcool sont strictement interdites.• Ne pas se contredire et gérer ses conflits devant les enfants• Toute vulgarité devant les enfants est formellement interdite• Tous types de violences interdites.

h) Gestion de la vie quotidienne

- L'accueil du matin :
 - Il sera mis en place par l'ensemble de l'équipe d'animation aussi bien dans l'installation du matériel que dans sa réalisation.

Le directeur prendra soin de récupérer les fiches de présence confiées aux animateurs en fin d'accueil afin de répertorier et afficher l'effectif journalier.

- Le repas :
 - Il se déroulera dans la salle « Louis Griffon » réaménagée au préalable dans le cadre de l'accueil de loisirs. Étant également prévu pour la restauration scolaire, les tables et chaises seront disposées de manière à ce que l'enfant oublie le cadre de l'école pour se retrouver dans un lieu de convivialité, de détente.

Les enfants se rendront au réfectoire entre 11h45 et 12h à pieds en compagnie de leurs animateurs pour déjeuner ensemble.

Afin de favoriser la communication, le partage et l'autonomie, les animateurs se devront de manger avec les enfants et de les faire participer un maximum aux tâches (le service et le débarrassage de table) en désignant un responsable de table par exemple. Ils veilleront à ce que les enfants ne se lève pas sans permission afin d'éviter le désordre durant le repas.

- Le goûter :
Selon le projet développé par les animateurs, il pourra
 - être collectif : les enfants seront donc amenés à se réunir suite à un grand jeu (par exemple) pour partager le goûter ;
 - ou donné aux groupes séparément s'ils ne se situent pas au même endroit, il sera donc possible que le goûter soit apporté par le directeur dans ce cas de figure

i) Les moyens de communication

L'accueil de loisirs est mis en valeur sous plusieurs formats :

- Des articles sont publiés dans le journal de la commune « L'écho municipal de Monchecourt » rédigé par le directeur et alimenté par des photos (Les parents ont au préalable accepté ou refusé un droit à l'image pour leurs enfants qui est pris en compte)

- Le site internet de la commune est également en ligne depuis Janvier 2010 : www.monchecourt.fr ; une page Facebook de l'Accueil est en projet.

- Enfin un journaliste de la Voix du Nord est souvent appelé à l'accueil afin d'effectuer un article.

La communication avec les parents s'effectue :

- via des réunions d'information organisées 1 à 2 semaines avant le début de l'accueil

- les informations des sorties exceptionnelles sont données par les animateurs sous forme de « note aux parents »

- enfin le directeur est ouvert à chaque remarque, questions et suggestions durant l'heure des parents ou en mairie durant les périodes scolaires.

- Des affichages sont mis en place par le directeur : pour informer des dates d'inscriptions, des événements exceptionnels organisés par l'ALSH, etc...

j) Mesures pour l'accueil des enfants porteurs de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants porteurs de handicap moteur, la commune bénéficie d'une rampe d'accès pour P.M.R. La commune, le directeur et l'équipe d'animation peut se parer à toutes éventualités concernant ce point.

Les salles peuvent être aménagées afin que chaque enfant puisse se déplacer et accéder à tous.

L'enfant pourra participer à un maximum d'activités, en effet l'équipe d'animation se doit de l'intégrer en adaptant son projet.

Si un enfant atteint d'un trouble ou handicap psychique est inscrit, une rencontre avec la famille sera au préalable organisée. Un aménagement de nos

méthodes d'animation peut être mis en place (ex : appréhension des consignes données, le discours et la conduite à tenir avec l'enfant). Des réunions peuvent être également programmées avec l'équipe enseignante en charge de l'enfant.

L'accueil ne pourra en aucun cas refuser une inscription d'un enfant porteur de troubles ou handicap.

h) Les partenaires

L'accueil de loisirs compte plusieurs partenaires pour mener à bien son projet pédagogique :

- les différentes associations installés dans la commune pour des initiations ou du prêt de matériel (ex : les clubs sportifs, le club de danse country, etc....)

- l'Espace Vie Social se relie également à notre accueil pour la mise en place d'activités proposés par les jeunes ou leurs intervenants (ex : kermesse organisée par les adolescents, ou atelier « Graffiti » proposé par un professionnel)

- une aide financière est apportée par la CAF et le conseil régional.

- certains commerçants se joignent à nous pour des visites (ex : boulangerie et ferme du village)



Ces partenaires peuvent répondre à nos attentes et nous permettent de parvenir à nos objectifs d'intentions éducatives.

III/ Evaluation des intentions et objectifs du projet :

Suite à la session d'ALSH, le directeur établira un bilan avec son équipe en réunion en ayant, au préalable, rempli le tableau suivant.

Les animateurs viendront ensuite compléter ce même tableau en prenant soin de justifier et détailler la raison de leur choix / *Tableau ci-joint.*

Evaluation des intentions et objectifs du projet :

INTENTIONS PEDAGOGIQUES Et objectifs	Questionnement	ATTEINT 	NON ATTEINT 	Par quels MOYENS si ATTEINT Pourquoi et comment l'améliorer si NON ATTEINT
<p>L'AUTONOMIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier l'enfant aux règles de sécurité - Donner le moyen de faire des choix - Rendre l'enfant acteur de l'accueil 	L'enfant était-il dans un cadre sécurisant et a-t-il participé à la mise en place de celui-ci ?			
	L'enfant a-t-il pu profiter de temps libres ?			
	Le partage des tâches a-t-il été effectué avec les enfants (par un planning par exemple) ?			
	Des jeux ont-ils été proposés par les enfants ?			
<p>LE RESPECT DE SOI ET D'AUTRUI EN AMENANT L'ENFANT VERS UNE DEMARCHE COLLECTIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets communs avec les enfants - Instaurer la notion de partage à l'enfant - Construire l'idée de solidarité au sein 	L'enfant a-t-il pu évoluer en équipe avec une activité manuelle, physique ou culturelle commune ?			
	A-t-il eu un outil de communication avec les parents mis en place ? Le(s)quel(s) ?			
	Est-ce qu'une boîte à idée a été mise en place ?			

de l'accueil	Y'a-t-il eu une prestation publique de mise en place ?			
--------------	--	--	--	--

ANNEXE : fiche d'évaluation des stagiaires BAFA



: SATISFAISANT



: A AMELIORER



: NON SATISFAISANT